



Information Licence 2018

La Fédération Française de Voile propose 3 types de licences, qui vont dépendre de la présentation de votre certificat médical.

- La Licence Club **Adhésion** lorsque le pratiquant n'a pas fourni de certificat médical
- La Licence Club **Pratiquant** lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile (*sans mention de pratique en compétition*)
- La Licence Club **Compétition**, la seule permettant la participation à des régates, lorsque le pratiquant présente un certificat médical *stipulant explicitement l'aptitude à la pratique de la voile en compétition.*

Si vous souhaitez obtenir une Licence Club **Compétition**:

- Si vous n'étiez pas détenteur d'une Licence Club **Compétition** en 2017, il vous faudra présenter un certificat médical *stipulant explicitement l'aptitude à la pratique de la voile en compétition*, datant de moins d'un an.
- Si vous étiez détenteur d'une Licence Club **Compétition** en 2017, vous avez déjà donné un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition. Pour renouveler votre licence Club **Compétition** 2018, vous devrez remplir le **questionnaire de santé** (voir fichier joint) les 2 années suivant la présentation du certificat médical (2018 et 2019), et le valider, soit en cochant la case concernant ce questionnaire de santé dans votre espace licencié FFV, soit en nous le faisant parvenir par internet ou par courrier. Vous pouvez également présenter de nouveau un certificat médical.

*Si vous n'effectuez pas l'une de ces démarches, vous serez titulaire d'une Licence Club **Adhésion** et ne pourrez participer à aucune régate.*